

## ASSEMBLÉE DU 4 JUILLET 2008

Procès-verbal de l'assemblée extraordinaire de la Société de transport de l'Outaouais tenue au siège social de la Société, le vendredi 4 juillet 2008 à 11 heures, sous la présidence de madame Louise Poirier.

Sont présents :

Madame Louise Poirier, présidente, conseillère de la Ville de Gatineau  
Monsieur Pierre Phillion, vice-président, conseiller de la Ville de Gatineau  
Monsieur Pierre Benoît, représentant des usagers du transport régulier  
Monsieur Yvon Boucher, conseiller de la Ville de Gatineau  
Monsieur André Sanche, représentant des usagers du transport adapté

Sont également présents :

Monsieur Michel Brissette, directeur général  
Madame Line Thiffeault, directrice générale adjointe  
Monsieur Gilbert Lecavalier, adjoint au directeur général et secrétaire  
Monsieur Carmel Dufour, conseiller et chargé de projets  
Monsieur Robert Lessard, directeur des ressources informationnelles  
Madame Lucie Plouffe, directrice des ressources humaines  
Monsieur Michel Vincent, directeur des finances et de l'administration  
Madame Renée Lafrenière, directrice des communications et du marketing  
Monsieur Claude Renaud, directeur des opérations

Ont motivé leur absence :

Monsieur Alain Riel, conseiller de la Ville de Gatineau,  
Monsieur Alain Pilon, conseiller de la Ville de Gatineau,  
Monsieur Jean Perras, maire de la Municipalité de Chelsea,  
Monsieur Steve Harris, maire de la Municipalité de Cantley  
Monsieur Salah Barj, directeur de la planification et du développement

### **Ouverture de l'assemblée**

---

Période de questions :

Aucune question n'a été soulevée.

CA-2008-071

### **Adoption de l'ordre du jour**

---

IL EST PROPOSÉ PAR monsieur Pierre Benoît  
APPUYÉ PAR monsieur Yvon Boucher  
ET RÉSOLU :

QUE l'ordre du jour suivant soit adopté :

1. **Ouverture de l'assemblée**
  - 1.1 Période de questions

2. **Secrétariat**
  - 2.1 Adoption de l'ordre du jour
3. **Direction générale**
  - 3.1 Condoléances à la famille de monsieur Yves Blanchard
4. **Direction des finances et de l'administration**
  - 4.1 Modification à la grille tarifaire 2008
5. **Direction de la planification et du développement**
  - 5.1 Comité de sélection et critères d'évaluation – Études préparatoires d'avant-projet - Rapibus
6. **Levée de l'assemblée**

Adoptée à l'unanimité

CA-2008-072

**Condoléances à la famille de monsieur Yves Blanchard**

---

ATTENDU QUE monsieur Yves Blanchard, qui était à l'emploi de la Société depuis 3 ans à titre de chauffeur et GPN remplaçant, est décédé le 24 juin 2008;

IL EST UNANIMEMENT RÉSOLU :

QUE les membres du conseil d'administration de la Société offrent leurs plus sincères condoléances à la famille et aux proches de monsieur Yves Blanchard.

Adoptée à l'unanimité

CA-2008-073

**Tarifification – septembre 2008**

---

ATTENDU QUE le 31 octobre 2007 dans le cadre du budget 2008, le conseil fixait les tarifs pour l'année 2008, ce qui représentait une augmentation moyenne de 2,4 %;

ATTENDU QUE depuis l'automne 2007, la Société fait face à des augmentations importantes des coûts du carburant de l'ordre de 54 %, ce qui représente des dépenses additionnelles de près de 2,6 M \$ pour l'année 2008;

ATTENDU QUE ces montants ne sont pas prévus aux prévisions budgétaires 2008 et qu'après utilisation des réserves, un manque à gagner de près de 660 000 \$ est prévu;

ATTENDU QUE la conjoncture actuelle ne prévoit pas d'amélioration dans le coût du carburant;

ATTENDU QUE la STO se voit dans l'obligation d'augmenter les tarifs dès septembre prochain afin de réduire le manque à gagner;

ATTENDU QUE les autres bailleurs de fonds, soit le gouvernement du Québec et la ville de Gatineau, sont également sollicités pour couvrir ce manque à gagner;

ATTENDU QU'afin d'atteindre l'équilibre budgétaire, la Société se doit d'augmenter les tarifs à compter du 1<sup>er</sup> septembre prochain selon la grille suivante, ce qui représente une augmentation moyenne de 4 % :

TITRE	ADULTE	ÉTUDIANT	AÎNÉ
<b>ABONNEMENT MENSUEL</b>			
. Régulier	74,00 \$	51,50 \$	33,50 \$
. Express	89,50 \$	64,00 \$	33,50 \$
. Interzone	105,50 \$	80,00 \$	33,50 \$
<b>BILLET (coût unitaire)</b>			
. Régulier	2,70 \$	2,00 \$	2,00 \$
. Express (supplément)	0,50 \$	0,50 \$	0,50 \$
. Interzone (2 billets)	5,40 \$	4,00 \$	4,00 \$
<b>AU COMPTANT</b>			
. Régulier	3,15 \$	3,15 \$	3,15 \$
. Express	3,65 \$	3,65 \$	3,65 \$
. Interzone	5,40 \$	5,40 \$	5,40 \$
Laissez-passer d'un jour	6,00 \$	6,00 \$	6,00 \$
Carte à puce	8,00 \$	8,00 \$	8,00 \$

ATTENDU la recommandation du Comité de gestion et l'approbation du directeur général;

IL EST PROPOSÉ PAR monsieur Pierre Phillion  
 APPUYÉ PAR monsieur Yvon Boucher  
 ET RÉSOLU :

QUE les tarifs détaillés ci-dessus soient acceptés et mis en vigueur à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2008;

QUE conformément à l'article 116 de la Loi sur les sociétés de transport en commun (L.R.Q. chapitre S-30.01), la Société informe la Ville de Gatineau des tarifs qui seront en vigueur à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2008.

Adoptée à l'unanimité

CA-2008-074

**Comité de sélection et critères d'évaluation –  
 Études préparatoires d'avant-projet - Rapibus**

ATTENDU QUE les termes de références et les documents d'appels d'offres d'une série de mandats pour des services professionnels, relativement aux études préparatoires d'avant-projet du Rapibus, sont présentement en voie d'élaboration et qu'au cours des prochaines semaines, la Société sera en mesure de lancer lesdits appels d'offres pour les mandats suivants :

1. Projet Rapibus - Étude des axes de transport en commun - Centre-ville;
2. Projet Rapibus - Étude du réseau;
3. Projet Rapibus - Mandat à une firme en expertise environnementale;
4. Projet Rapibus - Étude géotechnique et de caractérisation des sols;
5. Projet Rapibus - Mandat d'arpentage;

## 6. Projet Rapibus - Mandat d'architecture.

ATTENDU QUE pour octroyer de tels contrats portant sur la fourniture de services professionnels, la Société doit utiliser un système de pondération et d'évaluation des offres dont l'établissement et le fonctionnement doivent respecter les conditions énoncées à l'article 96.1 de la Loi sur les sociétés de transport en commun;

ATTENDU QUE, dans ce contexte, il y a lieu de désigner les membres du comité de sélection qui évalueront les offres reçues et d'approuver les critères d'évaluation et la grille de pondération qui seront utilisés pour l'évaluation des propositions;

ATTENDU QU'en vertu du règlement numéro 111, article IV-5, le conseil d'administration a délégué certains pouvoirs concernant les autorisations de dépenses;

ATTENDU QUE le prochain conseil d'administration est prévu le 26 août prochain;

ATTENDU QU'afin d'éviter d'ajouter des délais à la réalisation de certaines étapes du projet Rapibus, il y a lieu d'autoriser ces dépenses rapidement et ce, tout en respectant le processus d'appel d'offres prévu à cette fin;

ATTENDU QU'il y a lieu que le conseil d'administration délègue à la présidente du conseil (ou, le cas échéant, au président) ou, en son absence, au directeur général, le pouvoir d'autoriser toute dépense jugée nécessaire pour l'avancement du projet Rapibus;

ATTENDU QUE ces dépenses doivent être ratifiées par le conseil d'administration à la première assemblée qui suit cette autorisation;

ATTENDU QUE cette délégation de pouvoir spécial prendra fin le 25 août prochain;

ATTENDU la recommandation du directeur général;

IL EST PROPOSÉ PAR monsieur Pierre Benoît

APPUYÉ PAR monsieur André Sanche

ET RÉSOLU :

QUE le comité de sélection des propositions soit formé pour chaque mandat des personnes telles que décrites à l'*Annexe A*, le tout faisant partie intégrante de cette résolution;

QUE le pointage des propositions soit attribué conformément aux grilles d'évaluation et de pondération spécifiques à chaque mandat telles que décrites à l'*Annexe A*, le tout faisant partie intégrante de cette résolution;

QUE le guide d'attribution des cotes présenté ci-dessous soit approuvé :

Guide d'attribution des cotes		
100 %	Excellent	Qui dépasse substantiellement sur tous les aspects le niveau de qualité recherchée
85 %	Plus que satisfaisant	Qui dépasse pour plusieurs éléments importants le niveau de qualité recherchée
70 %	Satisfaisant	Conforme en tous points au niveau de la qualité recherchée
50 %	Insatisfaisant	Qui n'atteint pas pour quelques éléments importants le niveau de qualité recherchée
20 %	Médiocre	Qui n'atteint pas sur plusieurs aspects le niveau de qualité recherchée
0	Nul	Lorsque rien dans l'offre de service ne permet d'évaluer un critère

QUE le conseil d'administration délègue à la présidente du conseil, ou en son absence, au directeur général, le pouvoir d'autoriser toute dépense jugée nécessaire pour l'avancement du projet Rapibus;

QUE cette délégation de pouvoir prenne fin le 25 août 2008.

Adoptée à l'unanimité

CA-2008-075

Levée de l'assemblée

IL EST PROPOSÉ PAR monsieur Pierre Benoît  
 APPUYÉ PAR monsieur André Sanche  
 ET RÉSOLU :

QUE l'assemblée soit levée.

Adoptée à l'unanimité

.....  
 Gilbert Lecavalier, secrétaire

.....  
 Louise Poirier, présidente



Extrait du procès-verbal de l'assemblée du conseil d'administration de la  
Société de transport de l'Outaouais tenue le 4 juillet 2008

CA-2008-XXX

XXX

---

ATTENDU QUE

Adoptée à l'unanimité

Gilbert Lecavalier, avocat  
Adjoint au directeur général et secrétaire